

Orléans, le 8 mars 2021

Sécurité des usagers : le Loiret procède à l'abattage d'arbres morts dans le parc du Château de Sully-sur-Loire

Pour assurer la sécurité des usagers, le Département du Loiret entreprend, à partir de demain, l'abattage d'arbres morts situés dans le parc du Château de Sully-sur-Loire. De nouvelles plantations sont prévues à l'automne 2021.

Suite à un état des lieux réalisé par un expert forestier durant l'été 2020, de nombreux arbres morts ont été identifiés comme présentant un fort risque de chute, en raison de la présence de champignons pathogènes au niveau des racines.

Il s'agit de 83 arbres d'un diamètre supérieur à 35 cm et 176 tiges sèches de diamètre inférieur à 30 cm, situés en bordure et à l'intérieur des parcelles et considérés comme physiologiquement morts ou présentant un dépérissement avancé. Les arbres concernés sont essentiellement des chênes, mais aussi quelques hêtres, frênes et un tilleul.

Les arbres présentant des signes de dépérissement sans risque imminent sont conservés.

L'ensemble du bois sera exploité par une entreprise du secteur.

De nombreux arbres seront plantés sur le même site à l'automne 2021, représentant un montant de 50 000 €. Dans la futaie, seront plantés des chênes sessiles, des tilleuls, des pins maritimes, etc. Dans le taillis, des charmes et érables prendront place, ainsi que de nombreux arbustes type houx, rosiers, sureau, etc. Toutes ces espèces sont adaptées au site mais aussi aux évolutions climatiques.